

DIRECTION TRUFFAUT

Bulletin d'information de l'équipe de direction du Collège François Truffaut



DANS CE NUMÉRO

- Le mot de la Principale
- A la une : Les élèves à besoin éducatifs particuliers
- Le coin du personnel : Le LPI
- Le coin des parents : Infos vie scolaire - Vos questions/ Nos réponses
- Portrait du mois : L'agent d'accueil
- L'agenda du mois de décembre

Le mot de la Principale

Le ministre de l'éducation nationale doit annoncer, d'ici quelques jours les orientations gouvernementales qui seront proposées afin faire face à la baisse de niveau de certains et améliorer les résultats scolaires. Le redoublement, les classes de niveaux sont quelques unes des pistes évoquées. En attendant les prochaines directives ministérielles qui seront à mettre en œuvre dans un futur plus ou moins proche, les équipes de notre établissement continuent de s'investir afin de faire réussir tous nos élèves.

En effet, diverses actions éducatives et pédagogiques sont proposées et mises en œuvre depuis de nombreuses années à François Truffaut : prise en charge des EBEP, accès pour tous à la culture, prévention du décrochage scolaire, accompagnement vers l'excellence, offre linguistique variée (classe bilingue, section euro, langue et culture de l'antiquité), section sportive, éducation au numérique dès la 6^e, atelier égalité, labellisation éducation au développement durable...

Toutes ces actions ponctuelles ou régulières, tous les projets portés par les équipes se rajoutent à l'investissement permanent des enseignants, à la mobilisation quotidienne de l'ensemble du personnel. Leur objectif : permettre à chaque élève de progresser, d'accéder à ses projets d'avenir. Notre objectif : favoriser le bien être de chacun de nos élèves, les accompagner dans leur construction individuelle de futur citoyen heureux et épanoui dans la société de demain.

Nadia Portier





LES ÉLÈVES À BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS

Les élèves à besoins éducatifs particuliers (EBEP) sont tous ceux qui requièrent une attention spécifique de la part de l'enseignant pour surmonter les obstacles aux apprentissages.

Qu'est-ce qu'un "EBEP" ?

Apparue récemment dans le système éducatif français, la notion de besoins éducatifs particuliers concerne des élèves très divers. Un **Élève à Besoins Éducatifs Particuliers** est avant tout un **ÉLÈVE** ce qui l'inclut dans le milieu scolaire. Mais il s'agit d'un élève dont la scolarité est perturbée pour diverses raisons : **troubles d'apprentissages** (élèves "dys"); **handicaps** moteurs, psychiques, mentaux, visuels, auditifs, invalidants ; **précocité intellectuelle** ; **nomadicité** (enfants du voyage) ; **barrière de langue** (Elève nouvellement arrivé sur le territoire) ; **hospitalisation** à moyen ou long terme ; **perturbations familiales** (placements temporaires ou définitifs); **incarcération** ; **sportifs de haut niveau**.

Quelles prises en compte à ces besoins ?

Chaque "EBEP" a des besoins spécifiques auxquels les équipes éducatives peuvent et doivent répondre en adaptant et en individualisant leurs pratiques pédagogiques. La prise en compte de ces besoins spécifiques ainsi que la mise en œuvre d'un accueil et d'un accompagnement adaptés permettent de garantir à ces élèves une égalité des chances dans les apprentissages.

Quels dispositifs pour ces élèves ?

Différents **dispositifs** existent et peuvent être mis en place dans le milieu scolaire afin de trouver des réponses de compensation ou d'adaptation : **PAP** (Plan Accompagnement Particulier) ; **PPRE** (Programme Personnalisé de Réussite Éducative) ; **PAI** (Projet d'Accueil Individualisé) ; **PPS** (Projet Personnalisé de Scolarisation). Lorsque l'école "classique" ne peut répondre entièrement aux besoins scolaires des élèves BEP, d'autres **structures** peuvent prendre le relais : **IME** (Institut Médico Éducatif) ; **DITEP** (Dispositif Intégré Thérapeutique Éducatif et Pédagogique) ; **ULIS** (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) ; **UPE2A** (Unités Pédagogiques Pour Élèves Allophones Arrivants) ; **UEMA et UEEA** (Unités d'Enseignement en Maternelle/Elémentaire Autisme ; **SEGPA** (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté) ; **EREA**(Établissement Régional d'Enseignement Adapté). D'autres structures peuvent accompagner les enfants EBEP comme le CASNAV - CAREP pour les élèves allophones et issus de familles itinérantes. Les sportifs de haut niveau quant à eux, sont accueillis dans des établissements scolaires du second degré. Des classes adaptées proposent des horaires aménagés pouvant répondre aux exigences d'entraînement et de compétition.

L'AMÉNAGEMENT DES EXAMENS

Les élèves atteints de troubles des apprentissages ou reconnus en situation de handicap peuvent bénéficier d'aménagements particuliers pour passer des examens et concours Cela concerne tout type d'épreuves (écrites, orales ou pratiques), tout au long de leur scolarité. Pour les épreuves terminales des examens ou de contrôle continu, le temps de préparation ou de composition peut être majoré jusqu'à un tiers ou, exceptionnellement, plus. Le candidat peut également être dispensé de tout ou partie de l'épreuve, ou éventuellement bénéficier d'une épreuve de remplacement. Si le règlement le permet, les épreuves peuvent être reportées à la session de remplacement ou étalées sur plusieurs sessions annuelles consécutives. Les copies des candidats en situation de handicap sont anonymisées et corrigées dans les mêmes conditions que les autres copies Toutefois, les aménagements d'épreuves sont portés à la connaissance du président du jury.

Sur le plan technique peut être autorisé l'usage de matériels spécifiques, comme un ordinateur Quelle que soit la situation de handicap, la présentation du sujet peut être adaptée pour faciliter la lecture. Pour les candidats déficients visuels, les textes des sujets sont proposés en braille ou grossis pour toutes les épreuves. Une aide humaine peut être prévue pendant le déroulement des épreuves, comme l'assistance d'un secrétaire pour un élève qui n'est pas en mesure d'écrire ou de s'exprimer de façon autonome.



Le livret de parcours inclusif est une application qui propose des réponses pédagogiques aux besoins éducatifs particuliers des élèves, et ceci, avant la mise en œuvre ou dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme personnalisé de réussite éducative (PPRE), d'un plan d'accompagnement personnalisé (PAP), d'un projet d'accueil individualisé (PAI) ou d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS).

Conçu pour tous les professionnels qui accompagnent l'élève dans sa scolarité (professeurs et chefs d'établissement, médecins de l'éducation nationale, professionnels des MDPH...) le livret de parcours inclusif est une application numérique accessible, depuis un ordinateur, qui vise à faciliter la mise en place rapide et effective des aménagements et adaptations, la simplification des procédures de renseignement et d'édition des plans et projets par l'équipe pédagogique, la formalisation de ces différents plans et projets, la circulation d'information entre l'école et la MDPH via une interface dédiée.

Depuis le 10 juillet 2023, les familles peuvent consulter les aménagements mis en place dans le cadre du LPI depuis le portail [scolarité services](#). Une synthèse du livret peut également être générée automatiquement et communiquée aux familles. Les développements de l'application se poursuivent, en priorité l'accès au LPI par les équipes pédagogiques qui suivent le parcours de l'élève.

Pour en savoir plus



LE COIN DES PARENTS

INFOS VIE SCOLAIRE



Le conseil de classe se réunit à la fin de chaque trimestre. Seuls les membres du conseil sont convoqués. Il s'agit du Chef d'établissement, d'un de ses adjoint ou d'un CPE qui le préside ; les professeurs de la classe ; 2 délégués des élèves ; 2 délégués de parents d'élèves ; du CPE de niveau ; de la PSy-EN. Le conseil de classe étudie d'abord la situation générale de la classe et ensuite la situation de chaque élève. Le conseil de classe se met d'accord sur une appréciation générale qui sera inscrite sur le bilan périodique de votre enfant (le "bulletin"). Il peut attribuer une mention inscrite au règlement intérieur (par exemple : encouragements, félicitations). S'il estime que votre enfant est en difficulté scolaire, il peut proposer la mise en place d'un dispositif de soutien.

VOS QUESTIONS Nos réponses

Question : Comment se dérouleront les rencontres parents-professeurs ?

Réponse : Les rencontres parents professeurs auront lieu du 14 au 21 décembre 2023. Chaque jour sera consacré à un niveau. Un système de rendez-vous est mis en place afin d'optimiser ces rencontres. Vous devez vous connecter dans un premier temps dans l'espace "rencontres parents professeurs" de Pronote, afin de sélectionner les enseignants que vous souhaitez rencontrer et noter vos indisponibilités horaires. Quelques jours avant la rencontre, vous recevrez par mail le planning de vos rendez-vous qui seront attribués par ordre de priorité en fonction des desiderata des enseignants. Si une demande de rencontre avec un enseignant n'a pu être attribuée, nous vous recommandons de prendre un rendez-vous ultérieur avec celui-ci. Un lien vers un tutoriel explicatif été joint à la note d'information des dates de rencontres diffusée à chaque parent.

PORTRAIT DU MOIS : *L'agent d'accueil*

J'ai débuté ma carrière au sein de l'éducation nationale en 1989 en tant qu'agent polyvalent d'accueil et d'entretien. Après 31 années passées au lycée de Firminy, j'ai obtenu ma mutation au collège François Truffaut. J'occupe le poste d'agent d'accueil depuis deux ans. Mon rôle est très important car je suis le premier contact du collège. La loge et le standard sont en effet les premiers lieux d'entrée du personnel, des parents, des élèves et des prestataires externes au sein de l'établissement.

Le rôle de l'agent d'accueil consiste à recevoir, écouter et orienter les appels téléphoniques et les personnes qui se présentent au sein de l'établissement. Il faut donc savoir faire preuve de patience, être disponible et à l'écoute. Ce que j'aime par dessus tout dans cette fonction, c'est d'être au contact direct avec le public extérieur mais également avec toute la communauté éducative et pédagogique du collège. Par contre, gérer la pression que l'on peut avoir lorsque l'on n'arrive pas à joindre un interlocuteur et que l'on ne peut satisfaire la demande parfois urgente d'un parent, est un des aspect qui me déplaît le plus. Le plan Vigipirate et son niveau "urgence attentat" a complexifié les missions des agents d'accueil. Les directives liées à la sécurité ne sont pas toujours bien comprises par les usagers. Mais ces mesures sont nécessaires et obligatoires car il en va de la sécurité de tous.

Pour conclure je dirai simplement que j'aime ce métier car être agent d'accueil c'est aussi et surtout un travail d'équipe !



Catherine Vialette

L'agenda du mois de décembre

DECEMBER 2023						
SUN	MON	TUE	WED	THU	FRI	SAT
						1 2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Vendredi 1er décembre 2023 :

Conseil pédagogique



Lundi 4 décembre 2023 :

Début des conseils de classes du 1er trimestre



Vendredi 8 décembre 2023 :

Réunion coordonnateurs devoirs faits - Bassin du gier



Mardi 12 Décembre 2023 :

Fin des conseils de classes du 1er trimestre



Jeudi 14 décembre 2023 :

Rencontre parents-professeurs classes de 3è



Du 18 au 22 décembre 2023 :

Stages d'observation en milieu professionnel (classes de 3è)



Lundi 18 décembre 2023 :

Rencontre parents-professeurs classes de 4è



Mardi 19 décembre 2023 :

Rencontre parents-professeurs classes de 5è



Jeudi 21 décembre 2023 :

Rencontre parents-professeurs classes de 6è

Du 23 décembre 2023 au 7 janvier 2024 : *Vacances de Noël*